



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 11 février 2016

NO 02

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

ENTENTE DE PRINCIPE INTERVENUE ENTRE LE FRONT COMMUN ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Chères consœurs, chers confrères,

Comme vous en avez entendu parler via les médias, une entente de principe est intervenue entre le Front commun et le gouvernement du Québec, en décembre dernier.

Vous pourrez lire les détails de cette entente de principe en cliquant sur le lien suivant :
<http://frontcommun.org/materiel/info-nego-9-le-front-commun-convient-dune-entente-de-principe/>

Notez bien que, la majorité des modalités de cette entente de principe, constitue des clauses remorques pour nous. Cependant, en ce qui concerne les détails normatifs particuliers de notre convention collective, nous sommes toujours en attente d'un dépôt global de l'employeur (DGPF).

Pour ceux et celles qui auraient des questions en lien avec les modalités de cette entente, n'hésitez pas à nous rejoindre et il nous fera plaisir de vous éclairer.

En terminant, je tiens à remercier le SFPQ de nous avoir fourni et autorisé l'accès direct au texte qu'ils ont rédigé concernant l'entente de principe.

Bonne journée à tous!!!

Martin Perreault
Directeur aux griefs